



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 – Fédération UNA

Lu pour vous

Cette rubrique reprend des textes de loi, ou informations destinées aux personnes âgées et aux familles qui ont besoin d'aide et d'assistance.

Elle vous proposera également quelques informations anecdotiques

Le bien vivre à domicile

Le souhait de chacun et la volonté du gouvernement est le maintien des seniors à leur domicile. Une étude récente a montré que 92% des retraités en France vivent à leur domicile

12 000 Yvelinois abonnés à la téléassistance

Son fonctionnement est simple : En cas de problème (chute, malaise, ...) la personne âgée déclenche un appel vers une centrale en appuyant sur une télécommande portée en médaillon ou bracelet. Quand le centre reçoit l'appel, il contacte la personne. Sans réponse de celle-ci, une intervention à domicile est déclenchée.

Vaccinez-vous !

Les français seraient les plus nombreux dans le monde à se méfier des vaccins : 41% selon une étude conduite par « E-Biomédecine ». Sur 6 500 personnes interrogées dans 65 pays, la moyenne des sceptiques ne serait que de 13%

Chutes accidentelles de personnes âgées

Chez les personnes de plus de 75 ans les chutes représentent plus de 80% des activités de la vie courante recensées dans les services d'urgence. Ce chiffre de



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 - Fédération UNA

80% laisse à réfléchir et doit conduire chacun à revoir ses règles de vie et de vigilance afin de limiter les risques de chute à son domicile ou à l'extérieur.

La meilleure réponse est la pratique d'exercices physiques, dont ceux centrés sur l'équilibre.

Le crédit d'impôt d'aide aux personnes âgées ou handicapées

Il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 et couvre d'avantages de dépenses. Il s'applique à partir de l'imposition sur les revenus de 2018.

Le dispositif « Yvelines Etudiants Seniors » (Y. E. S.)

Durant les mois de juillet et août, les personnes âgées qui le souhaitent peuvent recevoir la visite d'un jeune étudiant. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Yvelines.

Ces visites de convivialité sont l'occasion de conversations, de jeux de société, de promenade. Elles sont un pont entre génération.

Pour tout renseignement téléphoner au 01 34 93 26 30

Il faut savoir lutter contre les polluants domestiques

L'AG2R La Mondiale nous met en garde dans son dernier magazine d'avril 2018 sur les effets néfastes des polluants de l'habitat sur notre bien-être et notre santé. Des sites sont à votre disposition pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr de santé publique France, www.unbonairchezmoi.developpement-durable.gouv.fr du ministère de la transition écologique et solidaire.

Près de 13 400 bénéficiaires de l'APA dans les Yvelines

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est la première des aides dont bénéficient les seniors soit à leur domicile, soit en établissement.

A domicile l'APA permet de financer en partie la rémunération de prestataires,



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 – Fédération UNA

Aide-ménagères, portage des repas à domicile, transport à la demande pour aider à la mobilité, ... l'acquisition des outils de téléassistance ou encore l'adaptation du logement.

Toute personne âgée peut en faire la demande auprès des pôles autonomies territoriaux du département. Un travailleur de l'équipe médico-sociale se rendra au domicile pour évaluer la situation.

L'APA est en particulier conditionné aux ressources et au degrés d'autonomie des personnes

Résidence autonomie ou EHPAD

La résidence autonomie (précédemment appelée logement-foyer) accueille des personnes valides dans des studios ou deux pièces. La personne y vit en toute autonomie. Elle dispose d'espaces collectifs qui facilitent la convivialité et de différents services (restauration, ménage, animations, ...). La résidence autonomie ne dispose pas de personnels pour assurer des soins médicaux. Les loyers y sont en général modérés.

L'EHPAD est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le plan physique et /ou psychique. Il propose des prestations hôtelières et un encadrement des soins quotidiens.

Les tarifs des EHPAD – Les 3 critères de prise en charge

Le prix d'un EHPAD peut varier d'un établissement à l'autre. La règle de tarification commune repose sur 3 composantes :

Les soins qui englobent les soins médicaux et paramédicaux sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

Un tarif dépendance comprend les aides fournies à la personne dans le cadre de la dépendance. Ils sont à la charge du résident. Son montant peut être réduit par l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) payée par le Conseil Départemental. Sa prise en charge est fonction du degré de

Adresse postale et accueil du public : 7 d rue d'Achères – 78600 MAISONS LAFFITTE

Standard : 01 39 12 80 50 – Fax : 01 34 93 80 40 50 - Email : contact@2ad-yvelines.fr – www.2ad-yvelines.fr

Agrément qualité n°2-78-ILE-121 – N°Siret : 785 084 112 00057



Aide&Assistance à Domicile
Association loi 1901 – Fédération UNA

dépendance apprécié suivant 6 degrés ou GIR (Groupe Iso-Ressources). Les GIR 1 et 2 correspondent à une dépendance sévère, les GIR 3 et 4 à une dépendance modérée, Les GIR 5 et 6 à une dépendance légère.

Les frais d'hébergement couvrent les prestations d'administration, d'hôtellerie, de la restauration et de l'animation. Ils varient suivant le confort proposé.

Ces 2 derniers éléments peuvent faire le grand écart sur le plan prix

(Le particulier N° 1144 d'avril 2018)

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) vient de publier le coût mensuel médian d'une personne hébergée en EHPAD en 2017, soit un montant de 1 953 Euros.

Vivre chez soi et être accueilli en journée

L'accueil de jour permet aux personnes en perte d'autonomie de rester dans leur logement habituel, tout en étant accueillies une ou plusieurs journées par semaine.

Cette formule s'adresse principalement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ou en perte d'autonomie physique.

Elles bénéficient d'un suivi régulier et entretiennent leurs capacités grâce aux activités proposées (stimulations physiques ou cognitives). C'est aussi un soutien bienvenu pour les aidants familiaux ?

(Lu dans le magazine Humanisme de novembre 2018)

Qu'est-ce que le congé de proche aidant ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le congé de proche aidant permet aux salariés du privé de suspendre ou réduire leurs activités professionnelles pour accompagner un proche qui souffre d'une perte d'autonomie importante. (Pour plus d'information contacter 2AD Yvelines – 01 39 12 80 50)



Aide&Assistance à Domicile
Association loi 1901 – Fédération UNA

Les seniors et le bénévolat

Nombreux sont les seniors qui s'engagent dans le bénévolat. En s'engageant les plus de 60 ans affirment autant leur désir d'être utiles, que leur besoin de lien social et l'envie d'échanger avec d'autres, que leur envie d'apprendre des choses nouvelles. 2AD Yvelines accueille des bénévoles qui souhaitent donner un peu de leur temps – Pour en savoir plus appeler le 06 08 26 08 28.

Plus nous vieillissons, plus le temps passe rapidement ?

L'académicien Michel Serre nous propose une explication « Cette accélération n'est pas une impression, elle est mathématique ». Entre son premier anniversaire, un enfant double sa durée de vie. Un adulte de 50 ans qui atteint 51 ans a accompli le 50^{ème} de sa vie et ainsi de suite ... C'est pourquoi, d'année en année, le temps passe toujours plus vite ! »

La solitude

Plus de 5 millions de français souffrent de solitude, soit une personne sur 10. Les personnes âgées ne sont pas épargnées. 300 000 français de plus de 60 ans ne rencontrent quasiment jamais, ou très rarement, d'autres personnes.

(Lu dans solidarité, le journal de la protection des familles – AG2R La Mondiale)

Une personne sur 8 est touchée par une maladie du système nerveux

Alzheimer, Parkinson, Accident Vasculaire Cérébral (AVC), Maladies neurologiques qui touchent les cellules nerveuses, Sclérose en plaque, épilepsie, tumeurs cérébrales, dépression, Troubles Obsessionnels Compulsifs, Tétraplégie ...

L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC)



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 - Fédération UNA

Les symptômes arrivent généralement de façon très brutale et soudaine : la paralysie d'une partie du corps ; la perte de la parole ou des difficultés à articuler ; l'impossibilité de prononcer un mot ; la perte de vision d'un œil, d'une partie du champ visuel ; des troubles de l'équilibre ; parfois des maux de tête violents.

En France appeler le 15 et décrivez les symptômes. Même si les symptômes disparaissent rapidement, il faut quand même appeler le 15 car ces symptômes peuvent être suivis d'un accident plus grave.

Les facteurs de risques : l'hypertension artérielle ; le diabète ; le cholestérol, ... Il est recommandé de manger équilibré, d'éviter alcool et tabac ; de privilégier une activité physique régulière.

En France 800 000 personnes souffrent à ce jour des conséquences d'un AVC.

La journée de solidarité du lundi de Pentecôte

Elle devrait rapporter en 2018, 2,42 milliards d'Euros.

60% iront au bénéfice des personnes âgées pour le financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et aux établissements et services médico-sociaux accueillant ce public.

Les 40% restant iront au bénéfice des Prestations de Compensation du Handicap (PCH) et au financement des maisons départementales des personnes handicapées.

La santé en Ile-de-France

L'espérance de vie la plus élevée de France : 80,8 ans chez les hommes et 85,9 ans chez les femmes.

La région est au deuxième rang des régions ayant la plus forte densité médicale.



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 - Fédération UNA

(Informations publiées par l'Agence Régionale de Santé)

Les vertus secrètes de la danse

Une étude publiée en 2017 révélait les effets étonnants de la danse sur la santé neurologique des patients âgés. Cette activité stimulerait en effet la partie du cerveau en charge des fonctions cérébrales et motrices. Animés par des chorégraphes, les ateliers thérapeutiques autour de la danse se multiplient dans les hôpitaux. Ils permettent de lutter autrement contre les maladies comme Parkinson ou Alzheimer.

(Information publiée dans CARAC mag)

Le Dossier Médical Partagé (DMP)

Le Dossier Médical Partagé est accessible à tous depuis le 6 novembre 2018. C'est votre dossier de santé électronique où vous-même, l'assurance maladie, les médecins, les professionnels de santé ou les établissements peuvent enregistrer vos informations médicales et de santé.

Chacun décide, muni de sa carte vitale d'ouvrir son dossier : Soit avec un tiers (Pharmacien, caisse primaire, votre médecin, ...), Soit sur le site www.dmp.fr après avoir obtenu un code.